Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 57 (1960)
Heft: 11

Vorwort: Aux caissiers des sections

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aux caissiers des sections

Messieurs et chers collègues,

Une fois encore, voici venu le moment de boucler les comptes de l'exercice en cours et de préparer le prochain. Je vous rappelle que la cotisation reste fixée à *Fr. 7.50* et est à verser à la caisse centrale pour le 31 janvier. (Art. 40.)

Pour ce qui concerne la clôture de cet exercice et l'ouverture de celui de 1961, je me permets de vous expédier les formulaires nécessaires, formulaires à retourner comme suit :

Pour le 15 décembre 1960 :

Formulaire blanc (1 exempl.). Liste des nouveaux membres pour l'exercice 1961. Ceux déjà annoncés jusqu'ici doivent figurer sur cette liste avec la mention : « Déjà annoncés ». Le journal de janvier sortant généralement à fin décembre, leur adresse doit pouvoir être annoncée assez tôt à l'imprimerie.

Formulaire rose (1 exempl.). Relevé de tous les membres annoncés au cours de ce dernier exercice, soit dès le 1er janvier 1960.

Pour le 15 janvier 1961 :

Formulaire bleu (2 exempl.). Liste de tous les sociétaires ayant quitté la section en 1960 (décès, transferts, démissions, radiations). Sont considérés comme ne faisant plus partie de la section, tous les sociétaires n'ayant pas acquitté leur cotisation au 15. 1. 61. Ils doivent donc figurer sur cette liste.

Formulaire blanc (1 exempl.). Eventuellement, complément de la liste des nouveaux membres fournie au 15 décembre 1960.

Décompte annuel (1 exempl.). Donnant au 15 janvier l'effectif exact des membres de la section (cotisations payées ou à payer à la caisse centrale pour 1961). La composition du comité de section.

Je vous rappelle que, en cas de transfert de l'un de vos membres dans une autre section, sa fiche individuelle doit être envoyée directement à sa nouvelle section qui recevra ainsi tous renseignements utiles (entrée dans la Romande, passage dans diverses sections, gobelet délivré, etc.).

Ensuite de la proposition Ridoux, admise lors de l'assemblée des délégués du 8 mars 1958, la caisse de la Romande ristourne aux sections la somme de Fr. 1.— par nouveau membre admis en 1960. Sont considérés comme nouveaux membres ceux qui n'ont, jusqu'ici, jamais fait partie de la Romande. Pour permettre au caissier central d'expédier cette ristourne au début de décembre, MM. les caissiers des sections sont invités à lui adresser *jusqu'au 15 novembre*, au plus tard, la liste complète des nouveaux membres admis dans leur section respective.

Il y a chaque année un gros travail en fin d'année pour le bouclement des comptes, les radiations et admissions, aussi nous recommandons-nous auprès de tous les caissiers des sections pour

qu'ils respectent les dates indiquées et expédient à temps les renseignements qui leur sont demandés.

Voulant espérer que chacun de vous aura à cœur d'être prêt pour les dates demandées plus haut, je vous prie d'agréer, Messieurs et chers collègues, mes salutations les plus cordiales.

Le caissier central.

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Notre bibliothèque

Avec le mois de novembre nous reviennent les longues soirées d'hiver, si propices à l'étude et à la lecture. Nous rappelons aux membres de la Romande que la bibliothèque comprenant plus de 2000 volumes est à leur disposition. Les livres sont prêtés gratuitement à ceux qui en font la demande ; les frais de port, aller et retour, sont payés par la Romande. Le catalogue est en vente au prix de Fr. 3.—. Il suffit de le demander au bibliothécaire au moyen d'une simple carte postale. Il sera envoyé par retour du courrier avec un bulletin de versement. Les prêts sont faits dans la règle pour la durée d'un mois. Ce délai peut toutefois être prolongé sur demande adressée au bibliothécaire.

Jos. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg.

Vétérans SAR

Pour que l'inscription au titre de vétérans soit valable, les sections ont à fournir au soussigné les noms et prénoms de leurs membres qui totalisent 50 et 35 ans d'activité à la Romande. Prière de mentionner la date d'entrée, le domicile et le No matricule. Les inscriptions individuelles ne sont pas prises en considération ; celles des sections qui n'ont pas encore fourni pour le fichier de la Romande la date d'entrée de leurs membres, ne seront également pas retenues. Dernier délai pour l'inscription *le 31 décembre.* Passé cette date, les ayants droit seront reportés à l'année suivante.

Le préposé aux vétérans SAR 1960 : *Aug. Gonet.*

Avis de la rédaction

Afin de donner à notre journal la possibilité de paraître le 1er ou le 2 de chaque mois, il est indispensable que toutes les correspondances sans exception, parviennent le 20 au Locle, dernier délai. Nous prions donc une nouvelle fois les responsables des sections de bien vouloir tenir compte de ce qui précède, aucune garantie ne pouvant être donnée à l'avenir hors du délai imparti.

Nos collaborateurs auxquels nous réitérons nos remerciements, ont reçu leurs modestes honoraires pour les trois premiers trimestres. A l'avenir, les honoraires seront payés trimestriellement.